

# ARRÊT MODIFICATIF N° DDTM/SER/2021174-0001

## Annexe 4 : Prescriptions des gestionnaires de voiries, d'ouvrages d'art, d'équipements routiers et de passages à niveau

Gestionnaire	Code prescription générale	Prescription générale	Code prescription particulière	Prescription particulière
ASF Direction Régionale Languedoc-Roussillon	PG1ASFDFRELR	Pour tout franchissement autoroutier par un convoi respectant les caractéristiques de tonnage prescrites dans la cartographie (voir prescriptions particulières), prendre contact avec le service gestionnaire des transports exceptionnels Service GMP – <a href="mailto:ASF-TE-LR@vinci-autoroutes.com">ASF-TE-LR@vinci-autoroutes.com</a> <b>au moins 4 jours ouvrés à l'avance</b>	PP1ASFDFRELR	Seuls les convois respectant les critères de la 1 <sup>ère</sup> catégorie de l'arrêté du 4 mai 2006 (tableaux A à G1 de l'annexe III) sont autorisés.
	PG4ASFDFRELR	Si le convoi ne respecte pas une ou plusieurs des prescriptions générales ou particulières, une demande d'autorisation sera faite à l'adresse suivante : Service GMP – <a href="mailto:ASF-TE-LR@vinci-autoroutes.com">ASF-TE-LR@vinci-autoroutes.com</a> Avec un préavis de 6 semaines minimum sur le document type CERFA adapté et fera l'objet d'un avis de passage par ASF.	PP2ASFDFRELR	Seuls les convois respectant les critères de la 2 <sup>ème</sup> catégorie de l'arrêté du 4 mai 2006 (tableaux A à G1 de l'annexe III) sont autorisés.
			PP3ASFDFRELR	Deux convois de 2 <sup>ème</sup> catégorie ne doivent pas se croiser, ou se doubler.
Département des Pyrénées-Orientales	PG1CD66	Les transporteurs devront appeler les agences routières départementales concernées <b>au moins 8 jours avant leur passage</b> Contacts : Perpignan : 04 68 68 36 68 Thuir : 04 68 53 03 85 Céret : 04 68 37 45 40	PP1CD66	RD 900 – pont de Salses Le pont en voûte SNCF de Salses est limité en hauteur de façon variable en fonction de la largeur du chargement (Ex : 4,60 m de hauteur pour 3,10 m de largeur ou 4,30 m de hauteur pour 4,40 m de largeur). Les convois dont le gabarit ne permet pas le franchissement du pont de Salses empruntent la RD 83 en continuité de la RD 627 dans l'Aude jusqu'à l'échangeur RD 83 / RD 900.
			PP4CD66	RD 900 – pont de l'échangeur RD 900 / RD 618 Dans le sens Espagne vers France, la hauteur est limitée à 4,30 m de hauteur en raison d'une conduite d'eau.
			PP7CD66	RD 83 – passerelle à piétons du Barcarès Ouvrage limité à 4,80 m de hauteur. Contournement par voie communale pour les convois de hauteur supérieure.
			PP8CD66	RD 83 – pont de l'échangeur du Village du Barcarès Ouvrage limité à 4,80 m de hauteur. Les convois de hauteur supérieure empruntent les bretelles d'accès et tournent au premier carrefour giratoire.
	PG2CD66	<b>RD 900 Section Le Boulou – Le Perthus interdite entre 8h00 et 22h00</b>	PP5CD66	RD 900 – Ouvrage d'art de soutènement de l'Estacade de Les Cluses Dans le sens Le Boulou – Le Perthus, les convois supérieurs à 72 T circulent sur la voie de gauche accompagnés des forces de l'ordre.

Annexe n° 4  
à l'arrêté préfectoral n° DDTM/SER/2021174-0001  
en date du 23 juin 2021